



Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20231107-202351-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

Secrétaire de séance : Franck Meyre

DELIB_2023/51_Commande publique

Autorisation de signer le contrat d'entretien des systèmes de chauffage de la commune

Monsieur le Maire,

EXPOSE que la commune a deux prestataires pour l'entretien des systèmes de chauffage, la société BRUNET SOLUTIONS SASU pour le groupe scolaire et la société AIRYS'ENERGIE pour la mairie, le bâtiment commun à la bibliothèque et au périscolaire, et la salle polyvalente.

EXPLIQUE que la société BRUNET SOLUTION SASU est en liquidation judiciaire simplifiée depuis le 24 juillet 2023, de ce fait il ne peut plus assurer l'entretien du groupe scolaire.

PROPOSE de déléguer l'entretien de l'ensemble des systèmes de chauffage de la commune à la société AIRYS'ENERGIE pour les montants suivants :

Groupe scolaire		2 640 €
Mairie		564 €
Salle polyvalente	+	684 €
périscolaire		
Total		3 888 €

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66



Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20231107-202351-DE

S²LO 141

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,
D'AUTORISER le Maire à signer les contrats, ses futurs avenants et annexes ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

F.MEYRE

Le Maire,

D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66